

United Nations

Nations Unies

GENERAL  
ASSEMBLY

ASSEMBLEE  
GENERALE

UNRESTRICTED

A/C.3/404  
6 décembre 1948

ORIGINAL : FRENCH  
ENGLISH

Dual distribution  
-----

Troisième session  
TROISIEME COMMISSION

PROJET DE DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

Liban : Proposition transactionnelle pour le paragraphe 2 de l'article 2

(document A/C.3/400)

Ajouter les mots soulignés :

"De même, aucune distinction ne saurait être fondée sur le statut politique, juridictionnel ou international du pays ou territoire auquel appartient l'individu, que ce territoire soit indépendant, sous tutelle ou non autonome".

-----